

Pages de produits relatives à la proposition d'assurance-vie, d'assurance maladies graves et d'assurance invalidité

Nom de la première perso	Document qui fait partie de la proposition n° :						
Nom do la douvième norse	onne à assurer (prénom, second prénom, nom de famille)						
Nom de la deuxième perso	l						
1. Renseignements généraux	1.1 Mode de paiement de la prime : ☐ Mensuellement, par entente de débit préautorisé ☐ Annuellement						
	1.2 Statut fumeur / non-fumeur : Première personne à assurer : ☐ Fumeur ☐ N Deuxième personne à assurer : ☐ Fumeur ☐ N						
Dans le cas de >	1.3 Est-ce qu'une réduction de primes est demandée? 🖵 Oui 🖵 Non						
l'assurance maladies graves et de l'assurance invalidité	Dans l'affirmative, indiquez le type de réduction demandée ci-dessous :	A.I.	A.M.G.				
et de l'assurance invalidité	Avenant Complément – Collective		S.O.				
	Rabais Surchoix – Motif de la réduction demandée : À noter : Reportez-vous aux guides du conseiller pour de plus amples renseignements. • Même employeur • Membres d'une profession libérale partageant locaux et frais • Autre (précisez) :		S.O. S.O. S.O.				
	Programme d'assurance invalidité Partir du bon pied! destiné aux diplômés		S.O.				
	☐ Majoration Plus		S.O.				
	Régime d'assurance-salaire		S.O.				
	 Réduction de prime approuvée par le siège social (nom du programme et montant de la réduction) 						
Si l'assurance maladies > graves est demandée	1.4 Comment les frais de police seront-ils acquittés?☐ paiements pendant toute la durée de la police (par défaut)☐ pendant la premi	ère année d'assura	nnce				
2. Renseignements sur le contrat d'assurance temporaire Simplicité privilégiée (remplissez aussi la section 4, selon ce qui est applicable)	 2.1 Montant d'assurance de base\$ 2.2 Protection sur une tête Protection conjointe payable au premier décès 2.3 Type de régime : Temporaire 10 ans Temporaire 20 ans 						
2 Pancaignaments	3.1 Montant d'assurance de base \$						
3. Renseignements sur le contrat d'assurance-vie avec participation (remplissez aussi la section 4, selon ce qui est applicable)	3.2 Option de participation : ☐ Bonifications d'assurance libéré ☐ Option Majoration de la protection (MP) : (1) ☐ Avec capital maximum ou ☐ Avec capital initial de Majoration de la protec (2) ☐ Garantie de 10 ans ou ☐ Garantie à vie ☐ Versement en espèces	ction	\$				
	3.3 ☐ Montant de l'option de dépôt supplémentaire*\$ *Uniquement offerte au titre des options de participation Bonifications d'assurance libé ☐ Prime prévue (correspondra au mode de paiement de la prime indiqué en 1.1) ☐ Prime unique	rée et Majoration o	de la protection.				
	3.4 ☐ Protection sur une tête ☐ Protection conjointe payable au premier décès ☐ Protection conjointe payable au dernier décès, primes payables jusqu'au : ☐ Pre	mier décès ou 🖵 D	Pernier décès				
	3.5 Type de régime : ☐ Le Réalisateur - Succession ☐ Le Réalisateur — Succession, M☐ ☐ Le Réalisateur — Patrimoine, M☐ ☐ Le Réalisateur — Patrimoine, M☐ ☐ Le Réalisateur — Patrimoine, M☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐						

Canada-Vie et le symbole social sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

F17-8910 – 6/17 Page 1 de 6

4. Renseignements sur les garanties et avenants supplémentaires d'assurance-vie temporaire et d'assurance-vie avec participation	4.1 □ Avenant d'assurance-vie temporaire renouvelable et transformable (au titre des régimes d'assurance-vie avec participation sur une tête seulement) : □ Temporaire 10 ans □ \$ □ Temporaire 20 ans □ \$ □
5. Renseignements sur le contrat Vie universelle (remplissez aussi la section 6, selon ce qui est applicable)	 5.1 Montant d'assurance de base initial\$ 5.2 Montant de paiement de la prime prévue\$ (correspondra au mode de paiement de la prime indiqué en 1.1) 5.3 Montant de paiement de la prime supplémentaire\$ 5.4 a) Protection sur une tête Protection conjointe payable au premier décès Protection conjointe payable au dernier décès Protection de prestation de décès : Protection plus Uniforme (l'option de coût de l'assurance doit être l'option croissant annuellement jusqu'à 85 ans) c) Option de coût de l'assurance : Croissant annuellement jusqu'à 85 ans Uniforme A période déterminée de versement : 10 ans 15 ans 20 ans 5.5 Paiement à même la valeur totale du compte au premier décès (protection conjointe payable au dernier décès seulement) • Offert avec l'option de prestation de décès protection plus uniquement. •% (minimum 25 %, maximum 100 % : excluant 12 fois la retenue mensuelle actuelle)
6. Renseignements sur les garanties et avenants supplémentaires du contrat Vie universelle	6.1 ☐ Garantie en cas de décès accidentel (protection sur une tête seulement) :\$ 6.2 ☐ Garantie de paiement d'office (précisez les montants annuels) : a) ☐ Protection sur une tête ☐ En cas d'invalidité totale de la personne à assurer (non offerte pour un enfant assuré)\$ ☐ Sur la tête du responsable des primes : ☐ Invalidité totale (si la personne à assurer est un enfant, le décès est également couvert)\$ ☐ Décès\$

Page 2 de 6 F17-8910 – 6/17

6. Renseignements sur les garanties et avenants supplémentaires du contrat Vie universelle (suite)	6.2 b) Protection conjointe payable au premier décès – en cas d'invalidité totale de la : Première personne à assurer			
	 Non − exclure la garantie 6.6			
7. Renseignements sur le contrat et les avenants d'assurance maladies graves pour enfants	Enfant n° 1 Enfant n° 2 Enfant n° 3 Enfant n° 4 7.1 Montant de la police de base (de 10 000 \$ à 250 000 \$) \$ \$ \$ \$ \$ \$ 7.2 Avenants demandés? Remboursement de la prime à l'expiration Remboursement de la prime au décès			

F17-8910 – 6/17 Page 3 de 6

8. Renseignements sur le contrat et les avenants d'assurance	8.1 Type d'assuran			\$	
	☐ Commerciale : ☐ Personnel clé			_\$	
	☐ Rachat de parts			_\$	
maladies graves	□ Prêt commercial\$				
pour adultes	8.2 Indiquez ci-dessous les types de contrats et d'avenants demandés. Cochez la case appropriée, selon que vous souscrivez une assurance personnelle ou commerciale.				
	Personnelle Con	nmercial	e		
			Temporaire 10 ans, renouvelable jusqu'à 75 ans et transformable jusqu'à 65 ans	s	
			Avenant Perte d'autonomie		
			Avenant Second événement		
			Avenant Remboursement de la prime au décès		
			Avenant Remboursement de la prime à l'expiration		
			Avenant Remboursement de la prime lors d'un retrait ou à l'expiration		
			Cochez une case : ☐ 15 ^e année ☐ 65 ans		
			Avenant Exonération des primes en cas d'invalidité		
			Temporaire à prime uniforme jusqu'à 75 ans, libérée à 65 ans		
			Avenant Perte d'autonomie		
			Avenant Second événement		
			Avenant Remboursement de la prime au décès		
			Avenant Remboursement de la prime à l'expiration		
			Avenant Exonération des primes en cas d'invalidité		
			Temporaire à prime uniforme jusqu'à 75 ans		
			Avenant Perte d'autonomie		
			Avenant Second événement		
			Avenant Remboursement de la prime au décès		
			Avenant Remboursement de la prime à l'expiration		
			Avenant Remboursement de la prime lors d'un retrait ou à l'expiration		
			Cochez une case : ☐ 15 ^e année ☐ 20 ^e année ☐ 65 ans		
			Avenant Exonération des primes en cas d'invalidité		
			Permanente à prime uniforme, libérée à 100 ans		
			Avenant Perte d'autonomie		
			Avenant Second événement		
			Avenant Remboursement de la prime au décès		
			Avenant Remboursement de la prime lors d'un retrait		
			Cochez une case : ☐ 15 ^e année ☐ 20 ^e année ☐ 65 ans		
			Avenant Exonération des primes en cas d'invalidité		
			Permanente à prime uniforme, libérée après 15 ans		
			Avenant Perte d'autonomie		
			Avenant Second événement		
			Avenant Remboursement de la prime au décès		
			Avenant Remboursement de la prime lors d'un retrait (15e année)		
			Avenant Exonération des primes en cas d'invalidité		
9. Renseignements	0 1 Type de centra	+ . □ Doli	co Protection Niveau de via D Police neur percenne clé		
sur le contrat	-		ce Protection Niveau de vie 🔲 Police pour personne clé		
et les avenants	9.2 Classe profession	onnelle :	□ B □ A □ 2A □ 3A □ 4A		
d'assurance	9.3 Période d'attente : 🛘 30 jours 🗘 60 jours 🗘 90 jours 🗘 120 jours 🗘 180 jours 🗘 365 jours 🗘 730 jours				
invalidité	9.4 Période d'inder	nnisation	:		
	☐ Jusqu'à 65 a	ans 🗖 12	20 mois 🔲 60 mois 🚨 24 mois 🚨 12 mois (Police pour personne clé seulement)		

Page 4 de 6 F17-8910 – 6/17

9. Renseignements 9.5 Prestation mensuelle d'invalidité : sur le contrat ☐ Prestation mensuelle uniforme et les avenants ☐ Prestation graduée : Prestation mensuelle initiale d'assurance Cochez une case : invalidité ☐ Augmentation : (suite) Nouveau montant \$ Après iours ☐ Diminution : 9.6 Prime – Cochez une case: ☐ Prime uniforme ☐ Prime échelonnée (offerte pour les âges à l'établissement de 18 à 45 ans) 9.7 Indiquez les avenants de garantie demandés et remplissez les parties appropriées (vous pouvez choisir un avenant de chaque groupe ci-dessous s'il est applicable à votre police) : ☐ Avenant Propre profession ☐ Avenant Prolongation de la période de profession habituelle (PPPH) : Cochez une case: ☐ 60 mois (offert pour les périodes d'indemnisation de 60 mois, 120 mois et jusqu'à 65 ans) ☐ Période d'indemnisation (offert pour les périodes d'indemnisation de 120 mois et jusqu'à 65 ans) ☐ Avenant Invalidité résiduelle ☐ Avenant Invalidité partielle prolongée (offert pour les périodes d'indemnisation de 60 mois, 120 mois et jusqu'à 65 ans) ☐ Avenant Invalidité partielle ☐ Avenant Option d'assurabilité future (offert pour les âges à l'établissement de 18 à 50 ans) ☐ Avenant Assurabilité future avec option de remboursement de la prime (offert pour les âges à l'établissement de 18 à 50 ans) ☐ Avenant Coût de la vie (CV) : **Cochez une** option d'intérêt : ☐ maximum de 3 % par année ☐ maximum de 8 % par année ☐ Avenant Rattrapage ☐ Avenant Égalisateur des frais (**non offert** avec la prestation graduée) ☐ Avenant Facilitateur pour la vente d'entreprise : (offert pour les âges à l'établissement de 18 à 50 ans) Cochez un montant de prestation maximale : ☐ 5 000 \$ ☐ 10 000 \$ ☐ 20 000 \$ ☐ Avenant Indemnisation le premier jour en cas d'accident (offert pour les classes professionnelles B et A avec des périodes d'attente de 30, 60 ou 90 jours) ☐ Avenant Remboursement de la prime (50 %) (offert pour les âges à l'établissement de 18 à 55 ans avec des périodes d'attente de 30, 60, 90 ou 120 jours) ☐ Avenant Rente viagère en cas d'accident / Rente viagère décroissante en cas de maladie (offert pour les âges à l'établissement de 18 à 55 ans, les classes professionnelles 2A, 3A et 4A et la période d'indemnisation jusqu'à 65 ans seulement) ☐ Avenant Professionnels de la santé (consultez le quide du conseiller sur l'assurance invalidité pour connaître les professions admissibles) Avenant Mort ou mutilation accidentelles – Désignez un bénéficiaire en 8.2 de la proposition. ☐ Autre (précisez) : 9.8 Si vous demandez une Police pour personne clé : a) La personne à assurer est-elle propriétaire d'une partie de l'entreprise? Oui Non Dans l'affirmative, indiquez sa part en pourcentage : ___ b) Afin de justifier la protection d'assurance pour personne clé, décrivez les connaissances spécialisées de la personne à assurer ou ses tâches au sein de l'entreprise :

F17-8910 – 6/17 Page 5 de 6

10. Renseignements sur le contrat et les avenants d'assurance frais généraux	10.1 Type de contrat : Police pour frais généraux				
	10.2 Montant de la prestation mensuelle au tit	re des frais générau	x\$		
	10.3 a) Classe professionnelle : 🗖 B 🗖 A 🔲 :	2A 🗆 3A 🗖 4A			
	b) Êtes-vous membre de l'une des professions suivantes : comptable (CA, CGA, CMA), architecte, podologue, dentiste, ingénieur, avocat, notaire (Québec), optométriste, médecin (tout type), podiatre, psychiatre, psychologue ou vétérinaire?				
	10.4 Période d'attente : ☐ 30 jours ☐ 60 jours ☐ 90 jours				
	10.5 Période d'indemnisation : ☐ 12 mois ☐ 2	24 mois			
	10.6 Indiquez les avenants de garantie demandés et remplissez les parties appropriées (vous pouvez choisir un avenant de chaque groupe ci-dessous s'il est applicable à votre police) :				
	☐ Avenant Propre profession (offert pour les classes professionnelles 3A et 4A)				
	☐ Avenant Invalidité résiduelle (offert pou☐ Avenant Invalidité partielle	ur les classes profess	sionnelles 3A et 4A)		
	☐ Avenant Option d'assurabilité future (offert pour les âges à l'établissement de 18 à 50 ans)				
	☐ Avenant Assurabilité future avec option de remboursement de la prime (offert pour les âges à l'établissement de 18 à 50 ans)				
	Avenant Rattrapage				
	Avenant Professionnels de la santé (cor professions admissibles)	nsultez le guide du d	conseiller sur l'assurance invalidité	pour connaître les	
	☐ Avenant Remboursement de la prime (50 %)				
		,			
11. Renseignements	11.1 Type de contrat : Police Rachat de parts				
sur le contrat	11.2 ☐ Montant de l'assurance en une somme forfaitaire				
et les avenants d'assurance Rachat de parts	La somme forfaitaire ne peut pas dépasser la moins élevée des sommes suivantes : la limite d'établissement ou la valeur assurable maximale multipliée par la part de la personne à assurer dans l'entreprise exprimée en pourcentage.				
de l'associé	11.3 Classe professionnelle : ☐ 4A ☐ 3A ☐ 2A				
	11.4 Période d'attente : □ 365 jours □ 730 jours				
	11.5 Le cas échéant, cochez celui des avenants de garantie que vous demandez :				
	☐ Avenant Option d'assurabilité future (offert pour les âges à l'établissement de 18 à 49 ans)			\$	
	☐ Garantie Indemnité – Besoins futurs (offerte pour les âges à l'établissement de 18 à 49 ans)			\$	
12. Signature(s)	Je comprends que les présentes Pages de prod graves et d'assurance invalidité (formulaire F17- d'assurance invalidité – version à utiliser au télé Canada sur la Vie.	8908) ou de la <i>Prop</i>	position d'assurance-vie, d'assurance	e maladies graves et	
	Fait à (Ville)	(Province)	le JIJMIMIM	AIAIAIA	
	I X	X			
	Signature du premier propriétaire (si le propriétaire est une actions, une société de personnes, une fiducie ou un organisr lucratif, signature de la personne autorisée à signer)	ne sans but soci	nature du second propriétaire (si le second p été par actions, une société de personnes, une s but lucratif, signature de la personne autorise	fiducie ou un organisme	
	I X	X			
	Si le premier propriétaire est une société par actions, une s personnes, une fiducie ou un organisme sans but lucrat titre, en caractères d'imprimerie, de la personne autorisée	société de Si le if, nom et per	e second propriétaire est une société par acti sonnes, une fiducie ou un organisme sans e, en caractères d'imprimerie de la personn	but lucratif, nom et	

Page 6 de 6 F17-8910 – 6/17